

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	24

L'an deux mille vingt trois, le vingt six janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

Etaients présents : M.BASSO - Mme HENRY - M.LENOBLE - Mme FERNANDEZ-AUBERTOT - M.PESCE - Mme LORIN-CRIDEL - M.TURCHI - Mme RIQUET - M.CANON - Mmes PATELLI - THIERRY - BERTRAND - MM.SIBELLA - SULLI - COMMITO - Mmes GRANDMOUGIN - FONDEUR - M.ZANCHIN

OBJET
N° 2023-1-1

Travaux de création d'une salle
multisports et rénovation du gymnase
existant
Demande de subvention Etat - DETR

Excusés :

M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SAUVLET ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme LIGI ayant donné pouvoir à Mme THIERRY
Mme USELDINGER ayant donné pouvoir à Mme BERTRAND
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.PERREY ayant donné pouvoir à Mme HENRY

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 30 janvier 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 janvier 2023.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire informe les élus que les travaux pour la création d'une salle multi-activités au sol et rénovation du gymnase existant sont subventionnables par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) notamment pour la « construction d'équipements sportifs » (catégorie 2.5) d'une part et pour la « réhabilitation de locaux communaux » (catégorie 2.4) d'autre part. Cette subvention est de 30 % du projet HT mais plafonné à 250 000 € par catégorie.

Il leur propose de présenter un dossier pour ces travaux dont le montant hors taxes est estimé à 2 077 080,00 euros.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de création d'une salle multisports et rénovation du gymnase existant d'un montant de 2 077 080,00 € HT présenté par les services techniques

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-215403148-20230126-2023_1_1-DE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la
« DETR ».

Co-financement	Montant des travaux	Montant subvention nable	Taux (subvention nable)	Montant	Taux (sur total des travaux)
ETAT - DETR	2 077 080	2 077 080	30	500 000 (Plafonné)	24,07 %
Département - CTS	2 077 080	2 077 080	25	500 000	24,07 %
Région Grand Est	2 077 080	2 077 080	6.01	125 000	6,01 %
Montant total des subventions				1 125 000	54,15 %
Part communale		2 077 080		952 080	45,85 %
Montant total HT				2 077 080	100,00 %
TVA 20 %				415 416	
MONTANT TOTAL TTC				2 492 496	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2023

Application agréée E-legalite.com